



Conseil économique et social

Distr. générale
30 novembre 2002
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-quatrième session

4-7 mars 2003

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques démographiques et sociales : statistiques sociales

Statistiques sociales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la demande formulée par la Commission de statistiques à sa trente-troisième session^a. Il présente les activités que la Division de statistique de l'ONU envisage de mener comme il lui a été demandé pour systématiser le développement des statistiques sociales, améliorer la mesure des incapacités et établir un recueil des pratiques optimales relatives à l'évaluation de la pauvreté. Les mesures que la Commission est invitée à prendre sont exposées au paragraphe 16.

a Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4 (E/2002/24)*, chap. I, sect. A.

* E/CN.3/2003/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Réunion de groupe d'experts sur les statistiques sociales	3–6	3
III. Mesure des incapacités	7–9	4
IV. Statistiques de la pauvreté	10	4
V. Autres activités	11–15	4
A. Collecte de données statistiques sur les incapacités au niveau international .	11–12	4
B. Statistiques du logement	13	5
C. Statistiques de la parité	14–15	5
VI. Mesures que la Commission est invitée à prendre	16	5
Annexe		7
Liste des publications de la Division de statistique de l'ONU relatives aux statistiques sociales		7

I. Introduction

1. À sa trente-troisième session, la Commission de statistique a passé en revue les activités menées dans le domaine des statistiques sociales et a recommandé les mesures à adopter¹ La Commission, entre autres :

a) A estimé qu'il fallait systématiser le développement des statistiques sociales;

b) A noté la nécessité d'élaborer des instruments uniformisés et des indicateurs comparables sur les incapacités;

c) A encouragé l'établissement d'un recueil sur l'évaluation de la pauvreté.

2. On passe en revue ici les activités menées par la Division de statistique en collaboration avec les groupes d'étude chargés des questions mentionnées ci-dessus.

II. Réunion de groupe d'experts sur les statistiques sociales

3. Comme première étape vers un développement systématisé des statistiques sociales, on prévoit, en collaboration avec le Groupe de Sienna, une réunion de groupe d'experts qui examinera les systèmes de statistiques sociales aux niveaux national, régional et international en étudiant les points suivants :

a) Organisation des programmes de statistiques sociales aux niveaux national, régional et international;

b) Problèmes de coordination qui se posent à chacun de ces niveaux;

c) Carences des programmes de statistiques sociales actuels;

d) Liens entre statistiques sociale, économiques et autres.

4. Cette réunion offrira également l'occasion de recenser les domaines sociaux dont on commence à se préoccuper et de recommander des méthodes pour collecter et compiler des statistiques pertinentes de façon systématique et cohérente.

5. Lors de cette réunion, les experts devraient faire plusieurs propositions concrètes, dans les domaines ci-après, pour le développement des statistiques sociales aux niveaux national, régional et international :

a) Systèmes de statistiques sociales;

b) Coordination des programmes de statistiques sociales;

c) Renforcement des capacités statistiques;

d) Collaboration entre les fournisseurs et les utilisateurs de données;

e) Moyens d'harmoniser les définitions, les concepts et les méthodes en vue de faciliter l'exploitation de sources de données multiples et de rendre les statistiques sociales plus comparables.

6. À titre de concours aux travaux de la réunion, la Division de statistique de l'ONU prépare une évaluation détaillée des méthodes de collecter et de diffusion des données de l'*Annuaire démographique* dans les domaines suivants des statistiques sociales : composition des ménages, familles et modes de vie commune,

caractéristiques économiques des membres du ménage (d'après les recensements) et population par âge et par sexe.

III. Mesure des incapacités

7. À sa trente-troisième session, la Commission s'est félicitée de la création du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités, en notant la nécessité d'élaborer des instruments uniformisés et des indicateurs comparables sur les incapacités, ainsi que l'importance de valider et de faire concorder les données recueillies par différentes organisations¹. Dans cette optique, et à l'appui des travaux du Groupe de Washington, la Division de statistique met au point un ensemble restreint technique de mesures générales (par questions posées) des incapacités, utilisables dans les recensements et les enquêtes par sondage qui livreront une information de base sur les incapacités dans le monde entier.

8. Les travaux actuels de la Division portent sur l'élaboration de deux matrices, l'une conceptuelle et l'autre empirique, qui permettraient d'effectuer des recoupements entre l'objet de la mesure (les questions) et une typologie des caractéristiques telle que celle des paramètres, gravités, étiologie et durée de la Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé. Ces deux matrices devraient permettre de mettre en évidence les lacunes de la mesure des incapacités et d'orienter la définition future d'indicateurs comparables à l'échelon international.

9. La Division poursuivra sa collaboration avec le Groupe de Washington en vue de mettre au point une méthode de mesure des incapacités dans les recensements de la population et les enquêtes.

IV. Statistiques de la pauvreté

10. S'agissant des mesures de la pauvreté, la Division projette d'établir en 2004-2005 un recueil des pratiques optimales, en collaboration étroite avec le Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté. Il s'agit d'exposer les méthodes actuelles de mesure de la pauvreté et d'échanger les données d'expérience acquises dans ce domaine. On fera une place particulière aux statistiques et aux indicateurs de la pauvreté nécessaires à l'évaluation des progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

V. Autres activités

A. Collecte de données statistiques sur les incapacités au niveau international

11. Les données sur les incapacités sont tenues à jour dans la base de données statistiques de l'ONU sur les incapacités (DISTAT), créée à la fin des années 80 et actualisée à la fin des années 90. Une mise à jour effectuée en 2001 a porté essentiellement sur les statistiques de prévalence des incapacités ventilées par sexe et par âge.

12. Exception faite de l'*Annuaire démographique* de 1993, l'édition spéciale consacrée au vieillissement de la population², la Division de statistique ne collecte généralement pas de données sur les incapacités auprès des bureaux nationaux de statistiques dans ses collectes régulières. Pourtant, intégrer la collecte de statistiques sur les incapacités à la collecte et à la diffusion des données de l'*Annuaire démographique* présenterait les avantages suivants :

- a) Assurer la collecte périodique des données;
- b) Intégrer les statistiques sur les incapacités à une base de données élargie de l'*Annuaire démographique* et, partant, en tirer un meilleur parti grâce à la possibilité de recoupements avec des statistiques qui portent sur d'autres domaines;
- c) Améliorer la diffusion des données sur les incapacités, du fait qu'elles seraient disponibles à dates régulières.

B. Statistiques sur le logement

13. Les pays collectent des données et élaborent des statistiques sur le stock de logements et leurs caractéristiques grâce aux recensements de la population et du logement, mais ces informations ne sont pas reprises et diffusées intégralement dans le *Recueil des statistiques des établissements humains*. La Division de statistique prévoit donc de revoir les méthodes qu'elle emploie actuellement pour recueillir les données et diffuser les statistiques sur l'habitation et les établissements humains, en vue de couvrir un plus grand nombre de pays et de thèmes dans le *Recueil* de 2006.

C. Statistiques de la parité

14. La Division de statistique établit un rapport technique sur les statistiques nationales de la parité pour la période 1955 à 2005. La révision de tous les thèmes qui sont ventilés par âge et par sexe dans les questionnaires et tableaux de l'*Annuaire démographique* est en cours. En outre, la Division projette de regrouper d'ici à 2004 les pages Web de statistiques et d'indicateurs³ sur « les femmes dans le monde » et celles portant sur les indicateurs sociaux⁴, et de les rendre plus conviviales.

Publications

15. On trouvera en annexe la liste des ouvrages de la Division de statistique consacrées aux statistiques sociales qui ont été publiés depuis la dernière réunion de la Commission ou sont en instance de publication.

VI. Mesures que la Commission est invitée à prendre

16. La Commission de statistique est invitée à envisager les mesures suivantes :

- a) Formuler des observations sur les questions à examiner par la réunion de groupe d'experts chargé de systématiser le développement des statistiques sociales;

b) Approuver la proposition concernant la collecte périodique des statistiques sur les incapacités par le système mis au point pour l'*Annuaire démographique*;

c) Approuver la proposition concernant l'établissement d'un recueil sur les pratiques optimales de mesure de la pauvreté.

Notes

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4 (E/2002/24)*, par. 15 b), 18 b) et 21 a) i).

² Nations Unies (1993). *Annuaire démographique. Édition spéciale : vieillissement de la population et situation des personnes âgées*, publication des Nations Unies, numéro de vente : E/F.92.XIII.9.

³ <<http://unstats.un.org/unsd/demographic/ww2000/tables.htm>>.

⁴ <<http://unstats.un.org/unsd/demographic/social/default.htm>>.

Annexe

Liste des publications de la Division de statistique de l'ONU relatives aux statistiques sociales

Guidelines and Principles for the Development of Disability Statistics
ST/ESA/STAT/SER.Y/10, numéro de vente: E.01.XVII.15

Collection of Economic Characteristics in Population Censuses
Rapport technique, ST/ESA/STAT/119

Manual for the Development of a System of Criminal Justice Statistics
ST/ESA/STAT/SER.F/89 (à paraître)

Guide to Producing Statistics on Time-Use : Measuring Paid and Unpaid Work
ST/ESA/STAT/SER.F/93 (à paraître)
